Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Créteil, - 8 FEV. 2018

ARRETE n° 2018/363

portant modification de l'arrêté n° 2013/922 du 14 mars 2013 concernant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté Petit Pré-Sablières sur la commune de Créteil

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;

- **VU** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.311-1 à L.311-6 et suivants, et R.311-6 à R.311-12;

- **VU** le code de l'environnement ;

- **VU** le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement ;

- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2013/922 en date du 14 mars 2013 portant approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC Petit-Pré-Sablières à Créteil ;

- **VU** l'arrêté préfectoral n°2014/7900 du 23 décembre 2014 modifiant l'arrêté n° 2013/922 du 14 mars 2013 et portant approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC Petit-Pré-Sablières à Créteil ;

- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2017/2208 du 9 juin 2017 modifiant l'arrêté n° 2017/788 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, et publié au recueil des actes administratifs ;

- **VU** la délibération n° 2017-06-08 du 1er juin 2017 du bureau du Conseil d'administration de Valophis Habitat OPH du Val-de-Marne ;

- **VU** la délibération du conseil municipal de Créteil en date du 26 juin 2017 approuvant le dossier de réalisation modificatif et le programme des équipements publics modificatif de la ZAC Petit Pré-Sablière ;

- **VU** le dossier de demande de modification et le programme des équipements publics présentés par Valophis Habitat OPH du Val-de-Marne;

- **VU** le courrier en date du 9 novembre 2017 de Valophis Habitat OPH du Val-de-Marne sollicitant la prise d'un arrêté préfectoral modificatif ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne,

ARRETE

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté préfectoral n°2013/922 du 14 mars 2013 modifié portant approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC Petit Pré-Sablières créée à l'initiative de VALOPHIS Habitat OPH du Val-de-Marne sur le territoire de la commune de Créteil est modifié comme suit :

« la surface de construction est augmentée de 4000 m² (de 38 900 m² à 42 900 m² - surface de plancher) pour permettre la réalisation de logements supplémentaires».

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2013/922 du 14 mars 2013 demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois courant à compter de son affichage en mairie. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, le président de Valophis Habitat et le maire de la commune de Créteil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,